

CTL du 07 MAI 2021

COMPTE-RENDU

1 / Approbation du procès-verbaux (PV) du 28/01/2021 (pour avis)

Vote Pour : CGT / Solidaires / FO/ CFTC-CFDT

2 / Création des Services de Gestion Comptable (SGC) au 01/09/2021 (pour avis)

Vote Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFTC-CFDT

-Généralités

Un accueil « de proximité » de même nature que celui offert par les France Services devra être proposé dans les SGC et les antennes (accueil de base et orientation pour les démarches fiscales, SPL et amendes).

Les emplois comptables de chef de service de la Trésorerie de Murviel-lès-Béziers, Lamalou-les-Bains, Agde, Ganges et de Capetang seront transformés en deux emplois comptables administratifs et seront comptabilisés dans les effectifs de la Direction. Ces transformations d'emplois participeront au financement des emplois de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL). De même pour deux emplois de A de la Trésorerie d'Agde.

Le **calibrage définitif** des antennes sera ajusté à l'issue des entretiens individuels en cours et des mouvements RH locaux des personnels A, B, C au 1er septembre 2021. La Direction promet des transferts d'emplois **mais il n'y aura pas pour autant un agent sur chaque chaise**. Les opérations NRP au 01/01/2021 l'ont démontré !

Nous avons également insisté sur la nécessité de prévoir les besoins en **formation** des agents.

La CGT FP 34 a demandé quand seront faits les TRF (transferts Restructurations Fusions) car pour les opérations NRP du 01/01/21, ils sont intervenus mi-février obligeant les agents à jongler entre plusieurs Hélios. **La Direction ne connaît pas encore le calendrier technique des opérations NRP...**

Le déménagement sera effectué par une société de déménagement. Les déménageurs emporteront uniquement les fauteuils (si en bon état), les équipements informatiques et téléphoniques et les dossiers papiers vivants. Les archives ont déjà été triées et traitées sur le site de départ, elles seront également déménagées vers le site d'arrivée.

La CGT FP 34 déplore que cela ne concerne pas les opérations du SCG Ouest Hérault et l'antenne de Lamalou au motif qu'il n'y a pas de transfert de mobilier. Il y aura pour autant du transfert d'équipements informatiques. **Les services communs vont encore être fortement sollicités. Nous avons ré-itéré nos inquiétudes pour nos collègues agents techniques et le manque d'effectifs des équipes de services commun.**

- SGC Biterrois et son antenne à Capetang

Le SGC Biterrois est issu de la **fusion des trésoreries de Murviel-lès-Béziers, Capetang et Béziers Municipale**. Son siège est situé à Béziers, site Clémenceau. Son ressort géographique couvre la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée, et les trois communautés de communes La Domitienne, Les Avants-Monts et Sud Hérault. Le chef de poste sera celui de l'actuelle trésorerie de Béziers municipale.

La création du SGC Biterrois se traduira par le transfert de :

- 15 emplois de la Trésorerie de Béziers Municipale (1 A+, 2 A, 10 B, 2 C);
- 4 emplois de la Trésorerie de Murviel-lès-Béziers (3 B, 1 C);
- 5 emplois de la Trésorerie de Capetang (1 A, 3 B, 1 C).

Soit un total de 24 emplois (1 A+, 3 A, 16 B, 4 C) dont 5 (1 A, 3 B, 1 C) seront implantés à l'antenne de Capetang.

- SGC Ouest Hérault et son antenne à Lamalou-les-Bains

Le SGC Ouest Hérault est issu de la **fusion des trésoreries de Saint-Pons-de-Thomières et de Lamalou-les-Bains**. Son siège est situé à Saint-Pons-de-Thomières. Son ressort géographique couvre les deux communautés de communes du Grand Orb en Languedoc et du Minervois au Caroux. Le chef de poste sera celui de l'actuelle trésorerie de Saint-Pons-de-Thomières.

La création du SGC Ouest Hérault se traduira par le transfert de :

- 7 emplois de la Trésorerie de Saint-Pons-de-Thomières (1 A+, 1 A, 3 B, 2 C);
- 9 emplois de la Trésorerie de Lamalou-les-Bains (1 A, 4 B, 4 C);
- 2 emplois de la Trésorerie de Capetang (1 B, 1 C).

Soit un total de 18 emplois (1 A+, 2 A, 8 B, 7 C) dont 7 (3 B, 4 C) seront implantés à l'antenne de Lamalou-les-Bains.

La CGT FP 34 a fait remarqué qu'il va y avoir un transfert de l'intégralité des budgets de la Trésorerie de Lamalou vers le futur SGC Ouest Hérault au 01/09/21 (incluant des budgets M21) puis un second transfert au 01/01/22 pour les seuls budgets M21 (hôpitaux) vers la Trésorerie Hospitalière Ouest-Hérault.

Pourquoi ne pas faire le transfert des budgets M21 directement vers la Trésorerie Hospitalière au 01/09/21 pour éviter 2 transferts successifs ?

D'autant que cela voudrait dire que l'ensemble des caisses (cpam, mutuelles) devrait modifier les coordonnées bancaires du nouveau service gestionnaire 2 fois en 4 mois (une 1ère fois au 01/09 pour le SGC Ouest Hérault et une 2nde fois, au 01/01/22 pour la Trésorerie Hospitalière Oest Herault).

La Direction nous informe que des réflexions sont en cours à la Division SPL (échanges avec la Banque de France) afin de pouvoir conserver le compte bancaire actuel et de ne faire la modification qu'au 01/01/22 lors du transfert des M21 sur la Trésorerie Hospitalière Ouest Hérault.

Cependant, cela signifierait que les agents du futur SGC en charge de la comptabilité devraient traiter 2 Banque de France jusqu'au transfert des budgets M21 au 01/01/22.

Nous avons également demandé si des transferts d'Équivalents Temps Plein (ETP) sont prévus au 01/01/22 vers la Trésorerie Hospitalière Ouest-Hérault pour compenser l'arrivée de la charge de travail liée aux budgets des hôpitaux. Ce point est expertisé par la division SPL et sera vu en CTL à l'automne.

- SGC Littoral

Les locaux du site Maréchal Juin à Sète ne permettant pas l'accueil de l'ensemble des équipes des trésoreries d'Agde et Frontignan sans travaux, **la création du SGC Littoral, sera réalisée en deux phases :**

- **création du SGC Littoral au 01/09/2021** sur les **périmètres des trésoreries de Sète et Frontignan ;**
- **extension du périmètre du SGC Littoral à celui de la trésorerie d'Agde au 01/01/2022**

La CGT FP 34 s'inquiète pour les agents d'Agde au sujet de ce décalage de calendrier. Il se peut que des postes, par exemple à Béziers, soient déjà pourvus au mouvement du 01/09/21 (et du coup plus disponibles au 01/01/22). A notre demande, le Directeur s'est à nouveau engagé à **ne pas déplacer les agents contre leur gré.**

Cependant, si les agents ne suivent pas la mission, nous avons bien peur de retrouver le SCG Littoral avec de nombreuses chaises vides alors que la charge de travail sera elle bien présente !

Le ressort géographique du SGC Littoral couvrira la communauté d'agglomération de Sète Agglopôle à compter du 01/09/2021 et sera étendu à celui de la communauté d'agglomération Hérault

Méditerranée. Le chef de poste sera Mme Colliou, IDIV hors classe, affectée dans l'Hérault au 01/09/2021 dans le cadre du mouvement national.

La création du SGC Littoral au 01/09/2021 se traduira par le transfert de :

- 15 emplois de la Trésorerie de Sète Municipale (1 A+, 2 A, 9 B, 3 C) ;
- 8 emplois de la Trésorerie de Frontignan (1 A, 5 B, 2 C).

L'extension du périmètre du SGC Littoral à celui de la trésorerie d'Agde au 01/01/2022 se traduira par le transfert de :

- 23 emplois du SGC Littoral ;
- 10 emplois de la Trésorerie d'Agde (7 B, 3 C).

Soit un total de 33 emplois (1 A+, 3 A, 21 B, 8 C) implantés sur le site Maréchal Juin à Sète à l'issue des travaux.

3 / Création des emplois de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) dans le cadre de la mise en place des SGC au 01/09/2021 (pour avis)

Vote Contre : CGT / Solidaires / FO

Pour : CFTC-CFDT

Sept emplois de CDL seront créés au 01/09/2021 (1 IPFiP, 1 IDIV HC et 5 IFiP):

Résidence	EPCI couverts	Nombre d'emplois	Grade
Béziers	Béziers Méditerranée	1	IDIV HC
Frontignan	Sète Agglopôle	1	IP
Maureilhan	La Domitienne	1	A
Magalas	Les Avants-Monts	1	A
Puisserguier	Sud Hérault	1	A
Bédarieux	Grand Orb en Languedoc	1	A
Saint-Pons-de-Thomièr	Minervois au Caroux	1	A

Le CDL est **rattaché à la DDFiP**. Il disposera d'un bureau au sein de l'établissement de coopération intercommunale auquel il apportera ses conseils. Le poste de conseiller aux décideurs locaux est un poste administratif **pourvu au choix**.

La Direction précise qu'un régime indemnitaire spécifique a été créé visant à reconnaître les sujétions et les responsabilités exercées par les CDL. La CGT FP 34 a fait remarquer que cela implique la **suppression de l'indemnité de conseil des comptables en SPL**.

4 / Préfiguration du SGC Est Hérault : fusion des Trésoreries de Ganges et Les Matelles au 01/09/2021 (pour avis)

Vote Contre : CGT / Solidaires

Pour : CFTC-CFDT

Ne participe pas : FO

Les agents de la Trésorerie de Ganges sont d'ores et déjà installés dans les locaux de la Trésorerie des Matelles. Cette fusion se traduira par le transfert de 2 emplois de la Trésorerie de Ganges (1 B, 1 C).

5 / Transferts d'emplois de catégorie A (pour avis)

Vote Contre : CGT / FO

Pour : CFTC-CFDT

Abstention : Solidaires

La DDFIP 34 a souhaité concentrer la délivrance des quitus au sein du SIE Ouest Hérault. En conséquence, un emploi de catégorie A supplémentaire sera implanté au SIE Ouest Hérault.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

Cet emploi sera prélevé au sein du SIP Ouest Hérault qui dispose au 01/01/2021 de 4 emplois de catégorie A. En contrepartie, l'encadrement du SIP sera renforcé par un emploi d'adjoint de grade IDIV.

Au 01/09/2020, le centre prélèvement service de Montpellier est devenu Centre de Contact (CDC) et a pour vocation de couvrir les périmètres fonctionnels des plateformes centre impôt service, centre de prélèvement service et centre de contact. Pour les réponses aux e-contact, il interviendra sur son nouveau périmètre géographique de compétences : Hérault, Pyrénées Orientales, Lot-et-Garonne, Morbihan, Deux Sèvres. De plus, depuis juillet 2020, l'ensemble des centres de contact forment, pour la téléphonie, un plateau virtuel unique couvrant la France entière.

Dans cette perspective, l'administration centrale (Bureau Stratégie Relation au Public) a demandé de porter le niveau d'encadrement du centre de contact de Montpellier à deux emplois de catégorie A (un seul emploi actuellement implanté).

En conséquence, la DDFIP 34 décide le transfert d'un A du CDC relais vers le CDC.

La CGT FP 34 est **longuement** intervenu au sujet des CDC relais (ex CPS relais). En effet, le Groupe de Travail 'GT) du 22/10/20 prévoit la fin du dispositif CDC Relais au 01/01/22 ainsi que l'intégration des emplois du CDC relais au CDC de Montpellier. Depuis, la DG et la DDFIP 34 font silence radio. C'est anormal !!! Il s'agit de plus, d'une perte financière (prime EDR) pour les agents du CDC relais. La DG annonce en GT une garantie sur 6 ans dont nous ne connaissons pas les modalités exactes.

Contrairement aux services impactés par le NRP et le CGR : **pourquoi les agents du CDC relais n'ont-ils pas eu d'accompagnement RH** (réunion collective et entretien individuel) ? **Pourquoi ne sont-ils pas invités à faire leur mutation au 01/09/21 avec priorité de restructuration ?**

Si les postes d'EDR sont pourvus au 01/09/21, les CDC relais ne pourront pas intégrer l'EDR puisque que la priorité se fait en cas de vacance. **Par ailleurs comment peut-on parler de priorité sur des postes au choix ... ?**

La Direction a admis que nous avons raison sur le fond. Elle précise toutefois que l'on n'est pas sur le même timing au 01/09/2021 que le NRP et CGR. Elle attend les consignes de la DG et SRP. Les agents du CDC relais auront alors un accompagnement individuel. La Direction indique qu'elle fera au mieux pour les agents.

6 / Relocalisation du Centre de Gestion des Retraites (CGR) de Montpellier (pour information)

Dans le cadre de la démétropolisation, le CGR de Montpellier (23 agents) est délocalisé à Limoges. La fiche du CTL indique que cette démarche permet de mieux prendre en compte et de **concilier les aspirations des agents qui souhaitent trouver de meilleures conditions de vie personnelle**. Nous avons donc demandé à la Direction de nous préciser les critères permettant de dire qu'il y a de meilleures conditions de vie à Limoges, plutôt qu'à Montpellier ! L'hôpital ? Les écoles ? La météo ? La Direction improvise... sa réponse sera le coût de l'immobilier !

5 agents du CGR ont obtenu une mutation hors de l'Hérault, un agent a eu une promotion ou un a bénéficié de la rupture conventionnelle. Les 18 restants doivent participer au mouvement local au 01/09/21. **Cependant ils ne rejoindront leur service qu'au 01/01/22 et continueront leur missions au CGR en attendant.**

Pour la CGT FP 34, cela pose deux problèmes. Tout d'abord, la direction compte **compenser les 5 départs par 2 EDR au CGR**. Ensuite, il y aura **18 chaises vides jusqu'au 01/01/22 dans les nouveaux services d'affectation**. Pour la Direction, c'est « *une mauvaise passe* ». En clair, il faudra serrer les dents !!!

7 / Règlement intérieur sur les horaires variables : résultats du vote au CDC (pour information)

Les nouveaux horaires des plages fixes et variables du CDC ont été soumis au vote des agents et adoptés. Ils seront mis en application prochainement.

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*

8 / Questions diverses

- Le déménagement du site Béziers Clemenceau vers le site Béziers Verdier est-il toujours d'actualité ?

A terme il y aura regroupement de Clemenceau à Verdier. Il n'y a pour le moment aucun calendrier.

- Le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme des DDT-M à la DGFIP est édicté par la circulaire du 12 juin 2019 du Premier Ministre. A la DDFIP 34 quel service accueillera cette nouvelle mission ? Avez-vous connaissance du nombre d'ETP transférés au sein de la DDFIP 34 ?

Pour le moment la Direction a des éléments à grosse maille. Le bureau GF3A dit que la mise en œuvre effective devrait intervenir 01/09/22 et 01/01/23. A priori cela relèvera des services fonciers, sans en savoir plus. Il y aura des transferts d'emplois mais pour le moment c'est à l'étude.

- Les agents du PRS ont demandé majoritairement une modification d'horaire à 7h15/18h45 (au lieu de 07h30/19h) depuis le 17/03/2021.

Par un mail du 21/04/2021, nous avons indiqué notre souhait que le vote puisse être organisé, dans les règles, le plus rapidement possible afin que ce point puisse être rajouté à l'ordre du jour du prochain CTL. Depuis, les agents ont-ils été consulté ?

La Direction nous informe que le résultat du vote est attendu pour le 15/05. Ce sera mis à l'ordre du jour du prochain CTL, mais la Direction propose la mise en place par anticipation si toutes les organisations syndicales sont d'accord. La CGT, SOLIDAIRES, FO ont donné leur accord. La Direction a convenu que la majorité s'est positionnée pour.

- **Relogement des services de Chaptal** : nous souhaiterions avoir le détail par service, des conditions de relogement (lieux d'implantations,...).

Lors du dernier CTL, le 12/04, vous nous avez indiqué une communication maximum fin avril.

Les agents de Chaptal s'inquiètent à juste titre. Nous exigeons une communication claire et précise au plus tôt afin que les agents puissent s'organiser (participer à la campagne de mutation locale au 01/09/2021).

La Direction nous a lu le document qui vous a été envoyé lundi 10/05 (cf PJ).

Nous sommes intervenus au sujet du parking. Les 30-40 places prévues ne sont pas suffisantes. La solution du parking du CFP rue Alfred Nobel n'en est pas une. Les agents courent après le temps et leur pointeuse, ils n'ont pas 30 min (15x2) à perdre par jour !

La Direction nous a indiqué étudier différents scénarii (location d'emplacements supplémentaires sur site, parking de la SERM à côté). Elle est en phase de prospection et de négociation.

Sur Chaptal, il y a 108 places de parking et des places au parking Bourrely en complément. L'idée de la Direction c'est d'aller dans ce type de dimension. À suivre ...

La CGT FP 34 a demandé si la DAJ irait à la Direction ou au CFP du Millénaire (rue Alfred Nobel) après les travaux.

La Direction indique que la DAJ rejoindra la Direction à terme (courant 1^{er} semestre 2023).

Quid des collègues des services communs de Chaptal et du gardien concierge ?

La Direction y réfléchit. Avec l'augmentation des effectifs sur les sites du Millénaire, de Mosson et de Montmorency, il faudra sans doute renforcer les services communs.

Un point RH sera fait avec les agents concernés.

Concernant le gardien concierge, la DDFIP 34 va voir avec la DG car c'est un point spécifique.

On ne lâche rien !!!

*Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.
Vos élus en CTL CGT FINANCES PUBLIQUES 34*